



COMMISSION DEPARTEMENTAL DES COMPÉTITIONS FÉMININES

PROCES-VERBAL n°11

Date de la réunion : Réunion plénière du Lundi 08 Décembre 2025

Lieu : DFSM – 2 rue Bellanger – 76290 YVETOT

Présidence : Mme Laetitia HANOUET

Membres présents : Mme Nathalie FRIBOULET – Mme Sandrine PILLON - Mr Harry HECKMANN – Mr Jean Claude LEROY – Mr Pierre LECORNU

RE COURS

Les décisions ci-après de la Commission DEPARTEMENTAL sont susceptibles de recours auprès de la Commission DEPARTEMENTAL d'Appel, **dans le délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des Règlement Généraux de la L.F.N.

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs sont informés que toutes les feuilles de matchs sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence de délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions de DFSM.



JOURNÉE des 15 et 16 novembre 2025

CHAMPIONNAT U14F à 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 55093555 ESM GONFREVILLE 21 / F LA BOUCLE DE SEINE 21

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 10€ est infligée au club de ESM GONFREVILLE.

CHAMPIONNAT U14F à 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE B

RAS

CHAMPIONNAT U14F à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 5506362 ES JANVALAISE 21 / FC FEMININ ROUEN PE 21

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 10€ est infligée au club de ES JANVALAISE.

CHAMPIONNAT U14F à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 55093626 ES DU MONTG GAILLARD 21 / US DES FALAISES 21

L'équipe de l'US DES FALAISES 21 a refusé de disputer la 2^{ème} mi-temps.

La Commission après en avoir délibéré

- Donne match perdu à l'US DES FALAISES 21 pour abandon de terrain pour refus de continuer la rencontre sur le score de 3 buts à 0 et 0 zéro point
- Inflige une amende 75€ à l'US DES FALAISES

CHAMPIONNAT U14F à 8 DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 55093642 US LILLEBONNAISE 2 / SC OCTEVILLE SUR MER 21

Match reporté au 10/01/2026

Match n° 55063941 OH TREFILERIE NEIGES 21 / US EPOUVILLE 21

Une amende de 30 € est infligée à OH TRIFILERIE NEIGES pour non-utilisation de la FMI.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 10€ est infligée au club de OH TREFILERIE NEIGES

CHAMPIONNAT U14F à 8 DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 55093672 FC LE TRAIT DUCLAIR 22 / FC ST JULIEN PETIT QUEVILLY 21

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de numéro de licence (arbitre assistant). Une amende de 5€ est infligé au FC LE TRAIT DUCLAIR

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de numéro de licence (arbitre assistant). Une amende de 5€ est infligé au FC ST JULIEN PETIT QUEVILLY



CHAMPIONNAT U17F à 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE A

RAS

CHAMPIONNAT U17F à 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 55091817 CA CHEMINOTS STEPHANAIS 21 / FUSC BOIS GUUILAUME 21

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 10€ est infligée au club de CA CHEMINOTS STEPHANAIS

CHAMPIONNAT U17F à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE A

RAS

CHAMPIONNAT U17F à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 55093259 GRPT ELBEUF CLEON CAUDEBEC 21 / ST AUBIN FC 21

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de numéro de licence (arbitre assistant). Une amende de 5€ est infligé au GRPT ELBEUF CLEON CAUDEBEC

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de numéro de licence (arbitre assistant). Une amende de 5€ est infligé au ST AUBIN FC

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 10€ est infligée au club de GRPT ELBEUF CLEON CAUDEBEC

Une amende de 30 € est infligée à GRPT ELBEUF CLEON CAUDEBEC pour non-utilisation de la FMI.
pour non-respect de la catégorie d'âge, une amende de 31€ est infligée au GRPT ELBEUF CLEON CAUDEBEC.

CHAMPIONNAT U17F à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE A

RAS

CHAMPIONNAT U17F à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match 55093286 HAVRE CAUCRIAUVILLE S 21 / ASL RAMPONNEAU FECAMP 21

La rencontre a été arrêtée avant son terme.

Le dossier transmis à la Commission Départementale des Arbitres, est placé en instance d'homologation.

Match 55093285 OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 21 / US GODERVILLAISE 21

Forfait déclaré de l'US GODERVILLAISE

La commission jugeant en 1^{er} ressort :

- Donne match perdu à l'US GODERVILLAIS sur le score de 0 buts à 3 et 0, 0 point, pour en faire bénéficier OLYMPIA'CAUX FOOTBALL sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende 60€ à l'US GODERVILLAISE

Match n° 55093588 US LILLEBONNAISE 21 / RC PORT DU HAVRE 21

Match reporté au 20 décembre 2025



CHAMPIONNAT SENIORS FEMININE A 8 POULE A

Match n° 54030741ENT CSG - ASFR 1 / ENT MOTTEVILLE CROIX MARE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, numérotations maillot non réglementaire. Une amende de 20€ est infligée au club ENT MOTTEVILLE CROIX MARE

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININE A 8 POULE B

Match n° 54030810 CA CHEMINOTS STEPHANAIS 1 / AS GOURNAY FOOTBALL 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 10€ est infligée au club de CA CHEMINOTS STEPHANAIS

Match n° 54030811 AS BUCHY 1 / FFC1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, numérotations maillot non réglementaire. Une amende de 20€ est infligée au club AS BUCHY.

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININE A 8 POULE C

Match n° 54030840 FC SOMMERY 1 / ES TOURVILLAISE 1

Réserve d'avant match déposé par l'ES TOURVILLAISE 1

Le dossier, transmis à la Commission des Règlements et contentieux, est placé en instance d'homologation.

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININE A 11

RAS

**La Présidente de la
commission**

Mme Laetitia HANOUET

**Le secrétaire de la
commission**

Pierre LECORNU